



## 1. Qui sommes-nous ?

Située au cœur de la Province de Hainaut à 30 minutes de Bruxelles, Mons et Charleroi, la Ville de La Louvière, en ce compris le CPAS de son ressort, est le premier employeur public de la région du Centre avec un personnel de +- 1500 agents.

Les missions, projets et activités initiés et portés par le pouvoir politique local sont très larges et diversifiés : citoyenneté, économie, écologie, enseignement, éducation, digitalisation, assistance sociale, médicale, événementiel, aménagement du territoire, culture, tourisme, ..

## 2. La mission

Nous sommes à la recherche d'une conseillère ou d'un conseiller en Mobilité et Réglementation Routière enthousiaste, motivée-motivé qui assurera ses missions au sein du service Mobilité – Réglementation Routière de la Division « Transitions écologique et énergétique – Accompagnement aux changements » du Département Cadre de Vie.

Sous la responsabilité de la cheffe de Division, Le conseiller est le relais entre tous les acteurs concernés par la mobilité. Il s'assure de la mise en œuvre du **Plan Stratégique Transversal** et du **Plan Communal de Mobilité** en collaboration avec l'équipe. Il a également pour mission de gérer la circulation et le stationnement sur la voie publique.

## 3. Les activités

- Collaborer et/ou traiter les dossiers complexes impliquant des enjeux importants et donner des conseils/avis s'appuyant sur les connaissances techniques et les domaines d'expertise. Les dossiers privilégiés à traiter seront en lien avec le volet routier/stationnement et le transport en commun ;
- Collaborer et participer à la mise en place d'actions de sensibilisation ;
- Informer le chef de division du suivi et l'associer lors des étapes clés ;
- Présenter au collège les dossiers spécifiques accompagné du chef de division ou de la directrice ;
- Procéder à l'analyse technique des offres, définir les clauses techniques d'un cahier de charge (marchés publics) ;
- Traiter les demandes des citoyens relatives à la circulation et au stationnement (relayées par la police, le Cabinet du Bourgmestre, ...), réceptionner les demandes, assurer les visites sur le terrain, procéder à la rédaction des rapports, gestion de la tutelle régionale, ... ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre et vérification sur le terrain ;
- Gérer le suivi des analyseurs de trafic et assurer le placement de l'analyseur de trafic dans les rues pouvant présenter de potentiels problèmes de vitesse en collaboration avec l'équipe ;



## 4. Les diplômes et compétences requises

### A. Diplôme

Être titulaire d'un master (licence, ingénieur) reconnus et délivrés par les universités belges et les établissements d'enseignement supérieur de type long.

Peut également participer à l'examen de recrutement, l'étudiant qui suit la dernière année des études pour l'obtention du diplôme requis.

En cas de réussite à la sélection, le candidat ne pourra toutefois rentrer en service que lorsqu'il sera titulaire du diplôme requis.

Permis : Permis B

### B. Compétences:

#### **Savoirs-faire:**

- Lecture de plans, cartographie et décodage d'aménagements routiers ;
- Manipulation aisée des outils informatiques ;
- Sensibilité à la politique de mobilité et bonne connaissance du territoire de la Ville de La Louvière ;
- Identifier les acteurs de la Mobilité ;
- Respect des délais ;
- Être sensibilisé aux impératifs et enjeux du développement durable;

#### **Savoir-être :**

- Avoir un esprit d'analyse et de synthèse ;
- Démontrer des capacités pour le travail en équipe ;
- Résistance au stress, être patient et avoir le contact humain facile ;
- Être polyvalent et disponible pour participer ponctuellement à des réunions en dehors des heures habituelles de service ;
- Avoir le sens des responsabilités, prendre des initiatives et être organisé ;

## 5. Notre offre

Nous vous offrons un contrat à durée indéterminée à temps plein (38 h/semaine) ainsi que de nombreux avantages :

- Un équilibre entre vie privée et professionnelle ;
- Une rémunération mensuelle minimum brute indexée de 3.708,31€, basée sur l'échelle barémique A1sp ( 0 année) et de 5 760,53€ (25 ans d'ancienneté) ;
- Un horaire flexible avec un minimum 30 jours de congés par an ;
- La prise en compte de votre ancienneté antérieure au sein d'un service :
  - public : l'entièreté
  - privé : maximum 10 ans – considérée comme utile à l'exercice de la fonction
- Des chèques repas d'une valeur faciale de 6 euros
- Des possibilités d'évolution de carrière et de formations
- Un environnement de travail moderne, agréable, facile d'accès (gare à 5 minutes à pied) et avec parking aisé
- Un remboursement à 100% des frais de déplacement en transports en commun (du domicile au lieu de travail)
- Un remboursement des kms parcourus en vélo (selon certaines modalités)
- Une possibilité de télétravail (structurel ou occasionnel – selon la fonction) sous certaines conditions + indemnité mensuelle
- Divers avantages via le service social collectif
- Un employeur soucieux de l'environnement (tri des déchets, éco-team, éco-responsable...)
- Un emploi au sein d'une institution publique dont les valeurs sont : la communication, le respect, le ser-

- vice aux usagers, le professionnalisme, la collaboration)
- Possibilité d'horaire d'été (selon la météo – canicule)

Lieu de travail : La Louvière

## [6. Comment postuler ?](#)

Les candidatures (lettre de motivation, Curriculum Vitae, copie du diplôme) doivent être adressés **au plus tard pour le 15/05/2024** par courriel à l'adresse mail suivante : [emploi@lalouviere.be](mailto:emploi@lalouviere.be) en l'intitulant impérativement « Candidature pour le poste de Conseiller, conseillère en Mobilité et Réglementation Routière. »

## [7. Le Processus de recrutement](#)

Afin de pouvoir être désignée - désigné, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Être Belge , ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou encore ressortissant hors de l'Union européenne.
2. Jouir de ses droits civils et politiques ;
3. Être de conduite irréprochable et fournir un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures ;
4. Être âgé de 18 ans au moins à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures ;
5. Être au moins titulaire d'un diplôme de master ou d'un titre réputé équivalent ;  
Pour le titulaire d'un diplôme ou certificat d'études délivré par un pays étranger, présenter à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, une attestation délivrée par la Commission d'équivalence justifiant l'équivalence dudit diplôme ou certificat d'études au titre belge requis pour l'emploi à conférer.
6. Justifier d'une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
7. Satisfaire à un examen de recrutement comportant :

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| Une épreuve écrite de mise en situation professionnelle comportant au moins :<br>La synthèse et le commentaire critique d'une conférence portant sur un sujet d'ordre général ou technique ou communal (prise de notes autorisée) et/ou l'analyse d'un cas précis en rapport avec le poste à pourvoir (documentation mise à disposition si nécessaire) et/ou des questions théoriques en rapport avec la fonction à exercer, portant sur la qualification exigée dans l'avis d'appel et/ou sur des matières générales | cotation sur un total de 120 points |
| Un entretien oral visant à évaluer les compétences professionnelles du candidat et ses capacités en matière de gestion de projets.  | cotation sur un total de 80 points  |

Planning des épreuves : écrit fin mai 2024 et oral 2ème quinzaine de juin 2024

La Ville de La Louvière se réserve le droit de modifier le calendrier des épreuves.

### [Remarques :](#)

1. L'épreuve écrite est éliminatoire : seuls les candidats ayant obtenu au moins 50% à l'épreuve écrite seront invités à participer à l'épreuve orale. Pour être déclarés lauréats de l'examen, les candidats doivent obtenir au moins 50% des points à chaque épreuve et au moins 60% des points pour l'ensemble des épreuves.
2. Un extrait du casier judiciaire conformément aux dispositions arrêtées par le code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé (modèle 1) pourrait vous être réclamé au cours de la période de recrutement.
3. La candidate - le candidat en possession d'un diplôme supérieur à celui fixé dans l'avis d'appel ne pourra en aucun cas se prévaloir de ce titre pour une éventuelle revalorisation d'échelle en cas de désignation.
4. Cet appel est ouvert à toute personne porteuse d'un handicap, trouble ou maladie nécessitant une adaptation de la procédure. Dans ce cas, il est obligatoire de prendre contact avec la cellule recrutement du département des ressources humaines par mail ([emploi@lalouviere.be](mailto:emploi@lalouviere.be)) ou par téléphone (064/27 80 42) au plus tard à la clôture du présent appel, afin de mettre en place des adaptations nécessaires dans la mesure

des possibilités de l'administration. Sur demande, les possibilités d'adaptation seront communiquées.

5. Nous rencontrons parfois des problèmes avec l'envoi et la réception de mails des boîtes « Hotmail, outlook.... ». Merci de vérifier vos courriers indésirables ou de nous contacter pour une vérification.

## [8. Contact](#)

Des renseignements complémentaires sur la fonction peuvent être obtenus auprès de Madame Gwennaëlle FURLANETTO, cheffe de Division par téléphone au 064/ou par mail à l'adresse suivante [gfurlanetto@lalouviere.be](mailto:gfurlanetto@lalouviere.be)

